



Número de Révision: 007.0

Date de sortie: 02/27/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE SF 7452 known as LOCTITE 7452	Numéro IDH:	135267
Type de produit/utilisation recommandée:	activateur	numéro d'item	18490
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:
 H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES.
 H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
 H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

- P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
- P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Numéro IDH: 135267

Nom du produit: LOCTITE SF 7452 known as LOCTITE 7452

Intervention:	<p>P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.</p>
Stockage:	<p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef.</p>
Élimination:	<p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
acétone	67-64-1	80 - 100
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion: NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas et confinés, parcourir de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Rien	Rien	0.5 ppm TWA	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.
Protection de la peau:	Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est. Gants de butylcaoutchouc. Gants de polychloroprène. Les gants en caoutchouc naturel.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Acétone
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	5.5
Pression de vapeur:	185 mm/hg (20 °C (68°F)) Environ 30 kPa (25 °C (77°F))
Point / zone d'ébullition:	57 °C (134.6 °F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	0.7926
Densité de vapeur relative:	2 20 °C
Point d'éclair:	-17 °C (1.4 °F) Tagliabue en vase fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	2.6 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	12.8 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Liquide inflammable
Taux d'évaporation:	1.9 (Éther = 1)
Solubilité:	Miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	1.02 %; 80 g/l
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	5.1 mm ² /s
Viscosité cinématique:	> 20.5 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Non disponible
Produits incompatibles:	Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Voir "Manipulation et Conservation" (Section 7) et "Incompatibilité" (Section 10).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Non disponible
Contact avec la peau:	Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
acétone	Oral LD50 (Souris) = 5,2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l
N,N-Diméthyl-p-toluidine	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 1,400 mg/m ³ CL50 par inhalation (Souris, 4 h) = 52 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
acétone	Irritant		Système nerveux central
N,N-Diméthyl-p-toluidine		Allergène	Mutagène

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
acétone	Non	Non	Non
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ACÉTONE solution
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1090
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Acetone solution
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1090
Groupe d'emballage: II
Exceptions: (Pas plus de 500 ml), Peut être considéré produit de consommation, ID8000

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ACETONE solution
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1090
Groupe d'emballage: II
Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 1 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Information sur la réglementation Canadienne**

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité., Composition mise à jour à la Section 2

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/27/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.